

Compte-rendu #72 - Séances des 7 et 9 septembre 2026

Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires

1. Questions jointes des députés Octave Daube (PTB) et Hajib El Hajjaji (Ecolo) :

[« Ingérence américaine à l'UGent, quel danger pour les universités en Fédération Wallonie-Bruxelles ? »](#)

[« Place des discours racistes dans les sphères académiques »](#)

L'UGent a récemment engagé un chercheur postdoctoral étasunien qui a défrayé la chronique cet été en lançant une campagne contre Jason Arday, un professeur noir de Cambridge, l'accusant de plagiat. Après avoir subi une violente vague de harcèlement, ce professeur s'est finalement donné la mort. **L'UGent a réagi en suspendant son chercheur, déjà critiqué pour ses positions racistes**, décision déclenchant l'ire de personnalités telles qu'Elon Musk ou **Bill White, l'ambassadeur des États-Unis** en Belgique. Ce dernier **a par ailleurs menacé l'UGent** de supprimer tout partenariat académique avec les États-Unis. *A contrario*, une lettre ouverte signée par plus de 1.700 membres de la communauté universitaire a été publiée en soutien à la décision de l'UGent.

Comment un chercheur soutenant des thèses racistes peut-il évoluer dans une université belge ? Qu'en serait-il si cela se passait en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) ? Comment la ministre-présidente réagit-elle à cette situation et **comment le gouvernement de la FWB compterait-il réagir en cas de pression de l'administration Trump sur nos universités ?**

Réponse de Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones :

« [...] D'emblée, il convient de distinguer deux niveaux. Le premier concerne une université relevant de la Communauté flamande et une procédure disciplinaire en cours. **Il ne m'appartient ni de commenter cette procédure ni d'intervenir dans les décisions d'une institution qui ne relève pas de mes compétences.** [...]

Le second niveau concerne les principes qui fondent l'enseignement supérieur et la recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est bien sur ce terrain qui relève de ma compétence politique que je souhaite vous répondre. D'abord, l'absence de prise de position publique ne signifie pas nécessairement l'absence de réaction. Les relations internationales et académiques empruntent parfois des canaux de dialogue qui ne se déploient pas sur la place publique. **Sur le fond, la Fédération Wallonie-Bruxelles est attachée à l'autonomie des institutions académiques, à la**



liberté académique et à l'indépendance de la recherche. Ces principes sont au cœur de notre modèle d'enseignement supérieur et guident l'ensemble des collaborations et partenariats académiques auxquels nos établissements prennent part. Ils sont aussi au centre d'une démocratie encadrée par le droit.

Le cadre applicable en Fédération Wallonie-Bruxelles est défini par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»). Ce décret rappelle que **le recrutement des membres du personnel relève de la responsabilité des universités elles-mêmes**, sur la base de critères scientifiques, académiques et professionnels. Cette autonomie s'exerce naturellement dans le respect du droit. Il est également utile de rappeler que les cinq universités de notre Fédération, tout comme leurs homologues flamandes, sont signataires de la Magna Charta Universitatum. Ce texte fondateur rappelle que l'université est un lieu de libre enquête et de débat, tout en affirmant son rejet de l'intolérance. Ces deux exigences sont indissociables : **la liberté académique ne peut s'épanouir que dans un environnement fondé sur le respect des personnes et le refus de toute forme de discrimination.**

Les établissements, tout comme leur personnel, sont donc soumis à la législation antidiscrimination et aux règles déontologiques applicables à l'exercice des fonctions académiques. En outre, chaque université dispose de mécanismes internes de prévention, de sensibilisation, de signalement et de traitement des discriminations. Je cite, en guise d'exemple, les plans d'égalité de genres ou de diversité, ou encore les politiques relatives au respect de la dignité humaine. Ceci leur permet de travailler d'éventuels manquements sur le plan déontologique ou disciplinaire.

Vous m'interrogez sur le cadre qui s'appliquerait dans l'hypothèse où une situation comparable venait à se présenter dans une université de notre Fédération Wallonie-Bruxelles. **Je rappelle que le gouvernement ne dispose d'aucun pouvoir de veto sur les recrutements académiques individuels.** Les décisions de recrutement relèvent des établissements eux-mêmes. Nous tenons à préserver l'équilibre entre autonomie institutionnelle, responsabilité et respect de l'État de droit qui fonde la crédibilité de notre enseignement supérieur.

À titre personnel, je dénonce les propos du professeur concerné par votre question. »

Réaction des députés :

Les députés regrettent le manque de réaction de la classe politique face aux tentatives d'ingérence des États-Unis, et estiment que la ministre-présidente se cache derrière l'autonomie des institutions académiques, certes fondamentale, pour condamner la présence de théories racistes dans les universités.

⇒ Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020e00f0>



Séance plénière du Parlement

1. Question du député Hajib El Hajjaji (Ecolo) :

« Situation des étudiants et des chercheurs coincés à Gaza »

Treize étudiants et chercheurs en provenance de Gaza, ayant tous obtenu une bourse d'étude ou de recherche (en Flandre ou en FWB) et en ordre de visa, ne sont toujours pas autorisés par l'autorité fédérale à rejoindre la Belgique. Selon la ministre de l'Asile et de l'Immigration, ce blocage est causé par la crainte d'un « effet domino ».

La ministre-présidente a-t-elle pris contact avec le Conseil des rectrices et recteurs (CRef) et avec la ministre de l'Asile et de l'Immigration ? **Quelles sont les solutions sur la table pour tenter de mettre fin à cette situation injuste ?**

Réponse de Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones :

« Effectivement, le sujet est extrêmement complexe, car il relève de compétences partagées entre différentes entités.

J'ai tout d'abord bien pris connaissance des initiatives du Vlaamse Interuniversitaire Raad (VLIR) et du CRef. Ce blocage concerne plus précisément cinq étudiants chercheurs attendus par l'Université libre de Bruxelles (ULB) et un étudiant chercheur attendu par l'Université de Liège (ULiège) semble également en difficulté. J'ai évidemment eu l'occasion de m'entretenir à ce sujet avec le ministre Maxime Prévot puisque les évacuations que sollicitent ces chercheurs boursiers relèvent de la compétence de l'État fédéral. Le prochain Codeco [Comité de concertation] a lieu demain, en visioconférence. **Il ne vous aura pas échappé que le sujet figure à l'agenda du kern de ce vendredi ; il prendra position dans le cadre de ses propres compétences. D'ici là, je reste en contact avec le cabinet du ministre Prévot.**

Je rencontrerai la ministre fédérale, Mme Van Bossuyt, la semaine prochaine. J'en profiterai évidemment pour souligner combien il est **important pour le rayonnement international de la Fédération Wallonie-Bruxelles en enseignement supérieur que des chercheurs puissent venir travailler chez nous. Nous avons d'ailleurs récemment renforcé notre soutien à différents programmes comme le réseau Scholars at Risk** dans le but d'accueillir des chercheurs et des chercheuses issus de pays qui vivent des situations difficiles. »

⇒ Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020dd088>



www.observatoire.fnr.be



<https://www.linkedin.com/company/observatoire-frs-fnr/>

PhD-Data <https://www.phddata.fnr.be/>

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.